

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2023/384**

**Objet : Création de zones d'accélération des énergies renouvelables**

**Séance du mercredi 20 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 14 décembre 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35

Présents à la

séance : 25

Excusés

représentés : 10

\* Arrivés à 18h45 au cours de la présentation de la motion relative aux hausses successives des tarifs des transports d'Ile-de-France

\*\* A quitté la séance à 20 h 30 avant le vote du point n°6 inscrit à l'ordre du jour

\*\*\*A pris part au vote d'une partie des points inscrits à l'ordre du jour avant d'être représenté par E. Couturier

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Sofiane Seridji\*, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, José Peres\*\*\*, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand, Claude Stillen\*\*

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Sofiane Seridji, Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Nicolas Fené, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Noureddine Siana à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Josiane Berrebi, Jérémy Kawouk à Gilles Melin, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
20 décembre 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/384

**Objet : Création de zones d'accélération des énergies renouvelables**

Urbanisme

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire et Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'énergie, et notamment l'article L 141-5-3,

**VU** la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment l'article 15,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 13 décembre 2023,

**CONSIDERANT** que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE<sub>nR</sub>),

**CONSIDERANT** que ces ZAE<sub>nR</sub> doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc),

**CONSIDERANT** que la loi prévoit que la commune peut librement déterminer les modalités de la concertation avec le public,

**CONSIDERANT** que la Ville s'est inscrite depuis plus de trente ans dans un processus de transition écologique et énergétique,

**CONSIDERANT** que la Ville communique régulièrement, avant même les obligations législatives de la loi APER,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de verser un bilan de la concertation l'ensemble des actions des communications historiques,

**CONSIDERANT** qu'une réunion publique sera organisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2024,

**CONSIDERANT** que la commune de Ris-Orangis souhaite créer des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables en faveur de la géothermie profonde et de l'énergie solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics,

2023/

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** l'intégration de l'ensemble des actions de communication déjà intervenu historiquement en faveur de la transition énergétique au bilan de la concertation des ZAEnR.

**PREND ACTE** de l'organisation d'une réunion publique au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

**APPROUVE** les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables en faveur de la géothermie profonde et de l'énergie solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**INDIQUE** que le dossier avec cartographie sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune pour concertation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 28 DEC. 2023

Publié le : 28 DEC. 2023

Notifié le :

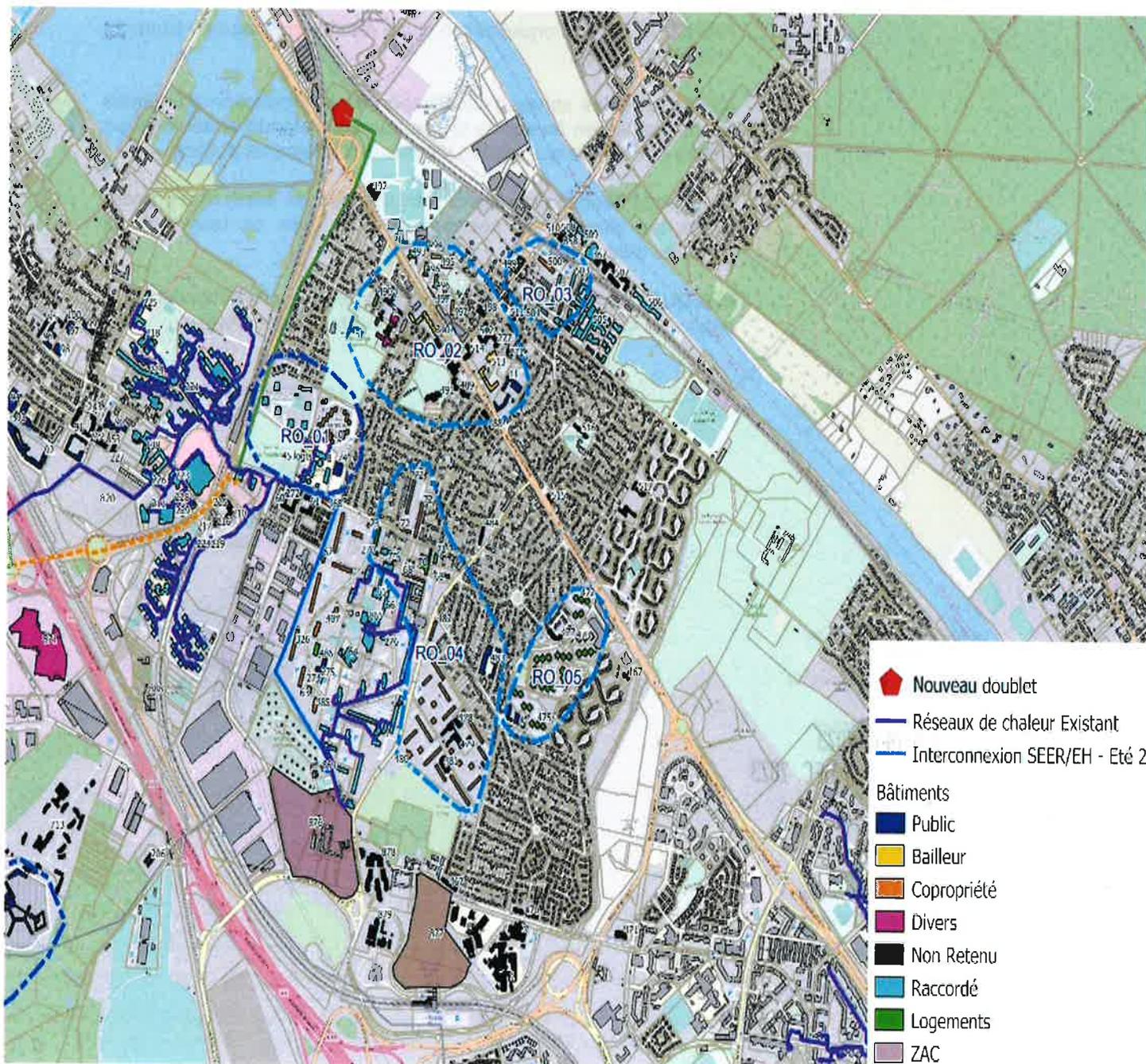
La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

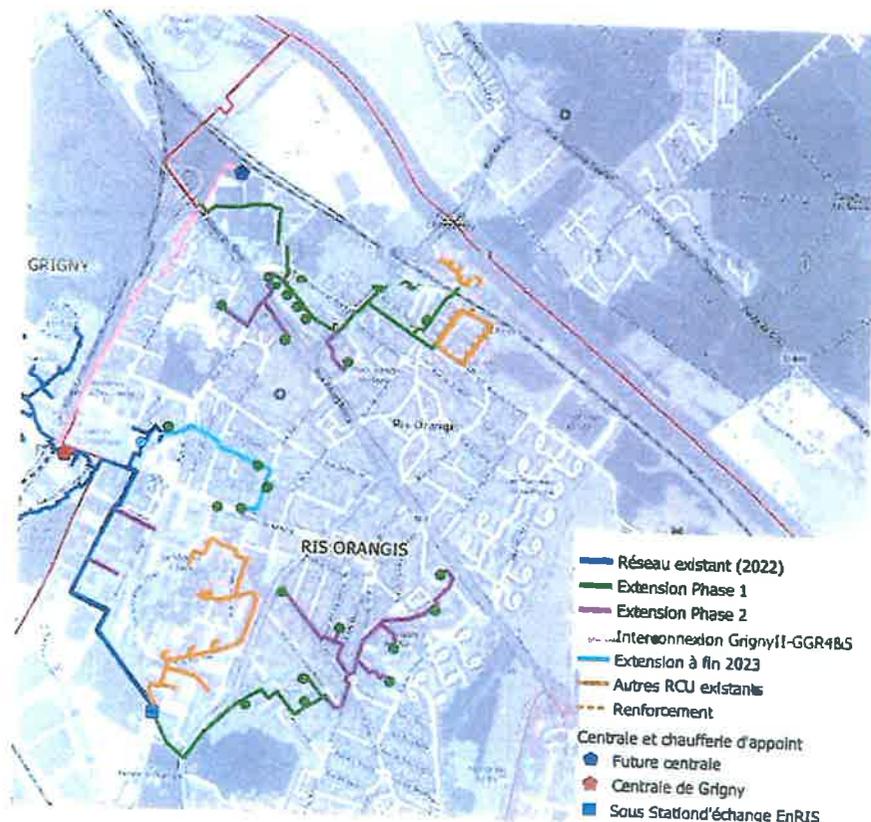
2023/

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023/384 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20  
DECEMBRE 2023**



RECENSEMENT DES PROSPECTS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

## VILLE DE RIS-ORANGIS



	Nombre	Consommation (MWh)	Linéaire	T CO <sub>2</sub> évités
Abonnés existants	3	4 028	1,5 km	632
Prospects	27	51 559	6 km	8 095
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>55 586</b>	<b>7,5 km</b>	<b>8 727</b>

**Note :**

Dont ZAC des Docks (potentiel 3 863MWh/an) –  
Echanges en cours GPS-Ville-GPA-SEER

2023/

